**ÉTIQUETTE** 

## CHLORATEUR AU SEL CLEARWATER, MODÈLE LM3-200 POUR PISCINES RÉSIDENTIELLES CREUSÉES DOMESTIQUE NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 28849 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVANT L'UTILISATION, LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE GUIDE D'INSTALLATION ET D'OPÉRATION.

CONSERVER LE GUIDE D'INSTALLATION ET D'OPÉRATION PUISQU'IL COMPREND LA GARANTIE.

LE CHLORATEUR AU SEL CLEAWATER, MODÈLE LM3-200 COMPREND UN BLOC D'ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ ET UNE CELLULE.

Détruit les bactéries et les algues dans l'eau de la piscine.

La production maximale quotidienne d'acide hypochloreux équivaut à 0,884 kg de chlore libre disponible.

Un LM3-200 peut traiter jusqu'à 200 000 litres d'eau de piscine.

L'eau de la piscine doit maintenir une concentration en chlore résiduel de 1 à 3 ppm en tout temps.

AVERTISSEMENT: L'opération du Chlorateur au Sel Clearwater, Modèle LM3-200 sans qu'il n'y ait un débit d'eau dans la cellule peut occasionner une accumulation de gaz inflammable pouvant provoquer un FEU OU UNE EXPLOSION.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

ZODIAC POOL CARE CANADA LTD. 2115 SOUTH SERVICE RD. W. #3 OAKVILLE, ONTARIO L6L 5W2 CANADA TELEPHONE 1-888-647-4004, 905-825-5439 \*\*\*\*\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))